



RELIER LES CONCEPTS DE LA CIDPH AUX PRATIQUES PROFESSIONNELLES

La convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH) nous rappelle que celles-ci doivent avoir accès à l'exercice des droits humains fondamentaux. Les états signataires se sont engagés à garantir leur participation active à la vie politique, économique, sociale et culturelle, l'exercice des choix, l'accès aux dispositifs de droit commun. Au cours de cette session, les participants utiliseront les principes de la convention comme éléments structurant leur intervention de terrain.

DURÉE

2 JOURS

TARIF

Sur site : 1250 € / jour

PARTICIPANTS 15

MODALITÉS

D'ÉVALUATION

Formulaire d'évaluation de la formation portant sur l'atteinte des objectifs.

PRÉ-REQUIS

Exercer une activité professionnelle d'accompagnement des personnes en situation de handicap

PUBLIC VISÉ

Professionnels des services et établissements, gouvernances associatives

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les logiques de rédaction et de mise en œuvre de la convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH)
- Appréhender les logiques de désinstitutionalisation
- Utiliser la CIDPH comme grille d'analyse de son activité
- S'approprier les concepts d'empowerment et d'autodétermination.
- Relier les concepts théoriques aux situations professionnelles.
- Comprendre l'influence déterminante de l'environnement dans le développement du pouvoir d'agir et de l'autodétermination.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques en lien avec les pratiques.
- Échanges avec les stagiaires autour d'exemples concrets du terrain.

JOUR 1

La convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH)

- Les droits des personnes handicapées au niveau international
- La CIDPH : un texte fondé sur la dimension sociale du handicap et l'adaptation de l'environnement
- Objectifs et contenu
- Focus sur l'article 19 : choix, droit commun et désinstitutionalisation
- Des principes à la mise en œuvre : l'effectivité et les mécanismes de suivi
- Ateliers focus sur :
 - les articles qui impactent directement ou indirectement l'accompagnement
 - Les concepts de non discrimination et d'aménagements raisonnables
 - Approche comparative des lois 2002-2 et 2005-102 avec la CDIPH

JOUR 2

Développement du pouvoir d'agir (Empowerment) et autodétermination

- L'empowerment ou développement du pouvoir d'agir : approche conceptuelle
- Les interactions entre développement du pouvoir d'agir des personnes et développement du pouvoir d'agir communautaire
- L'autodétermination : contexte, approche conceptuelle et définition des grandes composantes.
- Le modèle écologique de l'autodétermination. Le rôle de l'environnement.
- Atelier : réflexion sur les stratégies mises en place dans les pratiques quotidiennes.
- Développement du pouvoir d'agir et autodétermination : des principes omniprésents dans la CIDPH (reprise du texte)
- Conclusion et évaluation